

GESTION DES DECHETS DE L'ENTREPRISE

REF. FO ENV DEC1 - 2 jours (14 heures)

Objectif(s) : *Connaître la gestion de l'élimination ou du traitement des déchets d'une entreprise*

Sessions en 2012 à Paris :
21-22 juin

Public :
Toute personne ayant à traiter de l'élimination des déchets générés par l'entreprise

Prix :
700 € H.T.

Déjeuners :
39 € H.T.

PROGRAMME

◆ **Définition, caractérisation et classes de déchets. Déchets inertes, banals, dangereux, à risques**

◆ **Définitions juridiques des déchets : Les textes - En droit communautaire - En droit interne - La jurisprudence**

◆ **Textes réglementaires relatifs aux déchets**
Réglementation applicable - Textes-cadres sur les déchets
Réglementations spécifiques - Obligations pesant sur la production de déchets - Obligation de veiller à une élimination conforme - Obligation d'information - Obligations dérivant des transferts transfrontaliers - Les préalables – Règlements CEE - Obligation pesant sur l'élimination des déchets - Mise en décharge - Incinération - Le traitement fiscal des déchets : la TGAP

◆ **Gestion des déchets de l'entreprise**
Identification, quantification, collecte, stockage des déchets. Les filières d'élimination et leurs choix. Etude de l'élimination des déchets. Le transport des déchets hors de l'entreprise. Les voies de recyclage et de valorisation externes. Traitements physico-chimiques, thermiques et particuliers des déchets. Gestion des déchets au niveau collectif

◆ **Les déchets particuliers ou spéciaux**
Piles et accumulateurs, amiante et fibres minérales, produits organochlorés : PCB, pneus et caoutchoucs, appareils électriques et électroniques, déchets biologiques à risque infectieux...

◆ **Les acteurs publics de la gestion des déchets industriels : DRIRE, ADEME, Agences de l'eau...**

Etudes de cas

ATOMER

Formation Continue - N° d'organisme de formation : 11 95 02 857 95
Tél. : +33 (0)1 39 84 15 87 - E-mail : contact@atomer.fr
13, rue de la Coque F-95410 GROSLAY